

Date de la séance

Le 29 avril 2026

Date de convocation

Le 23 avril 2026

Date de publication

Le 23 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	10
Excusé	0
Absent	1

N° 2026-04-28

OBJET :

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 29 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC,

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE

Procurations :

Sandrine HUSER a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL

Christophe DEBUISNE a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Jerôme FENAILLON a donné pouvoir à Sophie LAFEUILLADE

Damien GUIBOUT a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Denis COURTOT a donné pouvoir à Samuel COLLIN

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Carl MAUGER a donné pouvoir à Magali HANNECART

Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

Absents : Gilles STUDNIA

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

VU l'arrêté préfectoral n°2012181-0004 en date du 29 juin 2012 portant création de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C-IV,

VU la délibération n°2013-01/12 créant la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) pour déterminer le montant de l'attribution de la compensation qui sera versée à chaque commune membre,

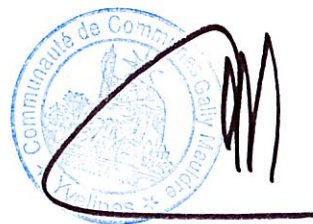
CONSIDERANT la nécessité de procéder de nouveau à l'élection de ses membres suite à l'élection d'un nouveau président le 8 avril dernier,

CONSIDERANT, l'avis favorable du bureau communautaire nouvellement élu en date du 15 avril 2026
ENTENDU l'exposé de Vincent GAY, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ELIT les membres de la CLECT ainsi qu'il suit :

COMMUNES	MEMBRES
ANDELU	Vincent MECHENET
BAZEMONT	Jean-Bernard HETZEL
CHAVENAY	Myriam BRENAC
CRESPIERES	Adriano BALLARIN
DAVRON	Damien GUIBOUT
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE
HERBEVILLE	Vincent GAY
MAREIL SUR MAULDRE	Nathalie CAHUZAC
MAULE	Benjamin GOHET
MONTAINVILLE	Éric MARTIN
SAINT NOM LA BRETECHE	Jean-Philippe ANTOINE

Le Président
Vincent GAY



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
07/05/26
- Document rendu exécutoire le